

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 19 décembre 2023**  
**N° 2023.12.19\_3.3.**

**Point 3 – Affaires financières**

**3.3. Projet annuel de performance 2024**

*Vu le code l'éducation, notamment l'article L711-1 et suivants,*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*

► **Le conseil d'administration approuve le projet annuel de performance de l'USMB pour l'année 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	19
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	4	Pour :	19
Nombre de votants :	19		

Fait à Chambéry, le 21 décembre 2023

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	22/12/2023
	Transmise au recteur de région académique le :	22/12/2023
<p><b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.</p> <p>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</p>		

## Budget initial 2024

### ANNEXE 2 - PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Le **projet annuel de performances (PAP)** est un document **obligatoire** annexé au budget initial conformément à l'article R. 719-52 du Code de l'éducation.

Il constitue le pendant, pour les opérateurs de l'État, du projet annuel de performances mis en place par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 et qui s'applique à l'ensemble des administrations de l'État depuis 2006.

Pour les universités, le PAP présente les objectifs stratégiques que souhaite atteindre tout établissement durant l'exercice budgétaire à venir (douze mois). Il est soumis à l'approbation du conseil d'administration lors du vote du budget initial. Bien qu'il s'appuie notamment sur le contrat d'établissement signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (MESR), il peut aussi intégrer des objectifs issus d'autres politiques.

Le PAP 2024 de l'USMB est chapitré selon cinq thématiques qui se déclinent en objectifs, eux-mêmes – si possible - subdivisés en rubriques (état d'avancement, actions, jalons, indicateurs) :

- I. La recherche, l'innovation et la valorisation,
- II. La formation, l'innovation pédagogique, la vie et la santé étudiantes,
- III. Les relations internationales,
- IV. Les ressources humaines, la gouvernance et la communication,
- V. Le patrimoine, les campus et la transition environnementale.

À noter qu'un rapport annuel de performances (RAP) permettra de suivre dans un second temps – une fois l'exercice budgétaire écoulé - les objectifs annoncés en PAP afin de savoir s'ils sont atteints ou en cours de réalisation. Ainsi, le RAP pour l'année 2024, qui fait écho au PAP 2024, sera présenté au Conseil d'administration de l'Université au printemps 2025.

#### I. LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA VALORISATION

##### 1. L'appui aux chercheurs et aux unités de recherches

###### Objectif 1 – Obtention et mise en œuvre du label HRS4R (*Human Resources Strategy for Researchers*)

L'établissement a initié fin novembre 2022 auprès de l'Union européenne la procédure en vue d'obtenir le label HRS4R. Cette démarche vise à inscrire l'université dans une démarche d'amélioration continue en matière de pratiques de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs. Cela contribuera à renforcer l'attractivité de l'établissement. L'année 2023 a permis le dépôt de la demande (finalisation de l'autodiagnostic et proposition d'un plan d'actions). Si l'Union européenne accorde le Label HRS4R, sa mise en œuvre durera 3 ans et commencera en 2024.

**État d'avancement en 2023** : dépôt de la candidature (finalisée)

**Nouvelle action 2024** : implémenter le processus HRS4R en 2024 (jalon 1.1)

###### Objectif 2 - Mentorat des nouvelles maîtresses de conférences

Pour mieux accompagner les carrières des chercheuses, un programme de mentorat sera mis en place pour les maîtresses de conférences nouvellement recrutées (en lien avec le projet Re-Unita, le plan Egalité Femme-Homme et le label HRS4R).

**Nouvelle action 2024** : il convient de permettre aux maîtresses de conférences nouvellement recrutées d'échanger avec des chercheuses plus expérimentées tant sur le fonctionnement interne de l'université que sur le déroulement de la carrière universitaire. Dispositif à déployer à partir de janvier 2024 (indicateur 1.1).

### Objectif 3 - Développement de l'internationalisation des activités de recherche et d'innovation

L'USMB poursuit son soutien au développement de l'internationalisation des activités de recherche et d'innovation. Deux actions ont été initiées en 2023 et financées dans le cadre de France 2030 (renforcement du programme de mobilités et d'écoles d'été / hiver, en lien avec SHINE - projet « *Excellences* » - et création d'une cellule « Europe », visant à renforcer l'appui des chercheurs en matière de montage et suivi de projets européens - projet BOOST - AAP « *Accélération des stratégies de différenciation des établissements* »). Une nouvelle action est mise en place en 2024.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : déployer la Cellule « Europe » (BOOST) et les actions planifiées (jalons 1.2 ; indicateurs 1.2 à 1.4)

**Nouvelle action 2024** : construire et lancer un programme de soutien aux mobilités des chercheurs : innovation organisationnelle visant à créer un point d'entrée unique pour les chercheurs (jalons 1.3 et 1.4 ; indicateur 1.5)

### Objectif 4 - Participation au projet Science ouverte et données de la recherche (nouveau en 2024)

Ce projet est nouveau au PAP 2024 mais il a en réalité débuté auparavant. Il consiste en trois points : 1) développer et réaliser des formations à la science ouverte à destination des enseignants-chercheurs et des personnels, accompagner les enseignants-chercheurs à la réalisation de plans de gestion des données ; 2) créer des modules Science ouverte et données de la recherche dans le cadre de la formation doctorale ; 3) s'abonner au Web of Science dans le cadre de SHINE et démarrer la formation des usagers au suivi de l'impact de leurs publications (fait en 2023). Ce projet fait l'objet d'une action financée par le MESR dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG).

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Poursuivre le développement de l'offre de formation à la Science ouverte et créer des supports et fiches pratiques ;
- 2) Poursuivre l'accompagnement à la réalisation des plans de gestion de données (indicateur 1.6) ;
- 3) Créer un réseau de référents Science ouverte/HAL dans les laboratoires ;
- 4) Poursuivre l'enrichissement de la formation doctorale (indicateur 1.7) ;
- 5) Poursuivre les formations à l'utilisation du Web of Science (indicateur 1.8).

### Objectif 5 - Mise en place du Pôle d'Innovation Collaborative (PIC) (nouveau en 2024)

La création d'un Pôle d'Innovation Collaborative (PIC) résulte d'une collaboration entre l'USMB, la Fondation partenariale USMB et la SATT Linksium Grenoble Alpes. Elle est financée par le dialogue de performance 2023 et fait l'objet d'une demande de complément au titre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

**Nouvelle action 2024** : construire et déployer le PIC (jalons 1.5 ; indicateur 1.9).

## 2. La structuration des activités de recherche

### Objectif 1 - Projet SHINE

Afin de soutenir les recherches dans les trois thématiques d'excellence de l'USMB (Interactions Homme – Environnement, Services et Industries du Futur et Patrimoine culturel et sociétés en mutation) et développer les collaborations interdisciplinaires, l'USMB a mis en œuvre le projet SHINE (« *Excellences* », financé dans le cadre de France 2030) en créant un Institut des Transitions et trois Hubs thématiques. Ces nouvelles structures seront des espaces de collaborations et d'échanges entre les chercheurs, mais aussi ouverts avec les autres communautés académiques et les partenaires socio-économiques.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : mettre en place l'institut dans ses aspects organisationnels (jalons 2.1)

## Objectif 2 - Emergence et développement de nouvelles thématiques de recherche communes au sein de l'Alliance UNITA (nouveau en 2024)

L'USMB contribuera avec ses partenaires européens à l'émergence et au développement de nouvelles thématiques de recherche communes au sein de l'Alliance UNITA, afin d'élargir le champ des collaborations scientifiques mais également pour accroître son impact académique et auprès des territoires.

**Nouvelle action 2024** : poursuivre le travail engagé dans le cadre d'UNITA 2 (jalón 2.2 ; indicateur 2.1)

### 3. La valorisation des activités de recherche

#### Objectif 1 - Projet USMB Tech

Le projet de structuration et d'ouverture des plateformes scientifiques et technologiques, USMB Tech, sera poursuivi avec la finalisation de l'inventaire des équipements dans tous les laboratoires et la conception de modèles économiques adaptés permettant d'identifier les coûts de recours aux plateformes et de leur potentielle ouverture. A noter qu'une modélisation pour trois plateformes en phase d'expérimentation ainsi qu'un inventaire des équipements ont été réalisés en 2023.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Analyser les équipements effectivement associés aux plateformes ;
- 2) Constituer une base de données dédiée (jalón 3.1) ;
- 3) Construire un modèle économique commun basé sur des coûts complets et expertisable (jalón 3.2).

#### Objectif 2 - Plan pluriannuel d'investissement pour la recherche

L'USMB mettra en place un plan pluriannuel d'investissement pour la recherche en identifiant les besoins en équipement (remplacement, mise à jour et nouveaux matériels) dans les Unités de Recherche mais aussi entre les unités, et en proposant une programmation des achats sur les trois années à venir.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : poursuivre l'action dans le cadre des DOM (dialogues-objectifs-moyen) et du COMP (contrat d'objectifs, de moyens et de performance) afin de proposer ce plan pluriannuel d'investissement pour la recherche à l'Etat en février 2024 (jalón 3.3).

#### Objectif 3 - Aide à la formalisation des déclarations d'inventions

Une analyse du potentiel de valorisation et d'innovation à partir des déclarations d'inventions passées sera réalisée afin d'avoir une veille dynamique du portefeuille d'inventions (en lien avec l'émergence de nouveaux marchés par exemple).

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : poursuivre l'action engagée (indicateur 3.1) avec une information qui sera relayée auprès des correspondants « valorisation » des Unités de Recherche (jalón 3.4).

#### Objectif 4 - Déploiement du schéma directeur de la culture scientifique et technique

Le schéma a été finalisé en octobre 2023, avec un plan d'actions, afin de définir pour les années à venir la stratégie et les actions prioritaires de l'établissement en matière de culture scientifique.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : implémenter le Schéma directeur selon le plan d'actions définis (jalons 3.5). Par exemple, il s'agira de gérer l'opération « MT180 » - *Ma Thèse en 180 secondes* - pour l'académie.

## 4. Le renforcement du lien formation-recherche

### Objectif unique – Amélioration de l'offre de formation doctorale

Depuis 2023, une nouvelle offre (Collège Doctoral et Écoles Doctorales CST -*Cultures, Sociétés, Territoires*- et SIE--*Sciences, Ingénierie, Environnement*-) a été progressivement mise en place. Il s'est agi de proposer des modules de formation en lien avec les trois thématiques d'excellence de l'établissement, notamment avec des regards croisés de différentes disciplines, des modules de formation transversaux et des modules de formation professionnelle dont la mise en place d'un portefeuille de compétences et le déploiement de la Box Insertion Professionnelle aux doctorants (en lien avec le Club des Entreprises). Cette offre doit être perfectionnée et s'inscrire dans le projet SHINE (v. Point 1.2 *supra*).

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Poursuivre la création de modules de formation doctorale sur les thématiques d'expertise de l'USMB (jalons 4.1 ; indicateur 4.1) ;
- 2) Définir le référentiel de compétences pour les doctorants (jalons 4.2) ;
- 3) Perfectionner l'offre de formation doctorale en lien avec un module PITON. Le but est de permettre aux doctorants de participer à un dispositif attractif qui donne l'opportunité à une entreprise, une organisation ou une collectivité territoriale de développer un projet à caractère innovant avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire d'étudiants. Ce dispositif peut notamment servir aux doctorants ayant un projet de création d'entreprise en lien avec leurs travaux de thèse. Après une première année de mise en route (un doctorant était concerné), un bilan doit être fait en lien avec l'école doctorale et le collège doctoral pour cette deuxième année (jalons 4.3 ; indicateur 4.2).

## II. LA FORMATION, L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE, LA VIE ET LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS

### 1. La transformation du contenu de formations (licences, BUT, certifications)

#### Objectif 1 - Déploiement du projet NCU2 @spire

Le développement d'activités liées aux grands projets de l'établissement se poursuit : @spire, Unita, campus des métiers et des qualifications, SHINE, dispositif national AVENIR(s) co-piloté par l'USMB, etc. Le département APPRENDRE accompagne notamment la formation des acteurs du déploiement de l'APC (approche par compétences) en licence ou dans les BUT et initie l'utilisation de tableaux de bord qui doivent assurer un meilleur suivi des étudiants (*learning analytics*). Il a également la charge de construire un référentiel de compétences pour les doctorants.

Le projet NCU2 @spire entrera dans sa 6<sup>ème</sup> année en 2024. Les transformations sont bien engagées : la structuration des licences assurant la diversification des parcours est désormais homogène au sein de l'établissement ; les méthodes et pratiques pédagogiques évoluent et les étudiants bénéficient d'un accompagnement qui se personnalise (directeur d'études ; accompagnateurs de la réussite étudiante). L'approche par compétences (APC), porteuse d'une transformation pédagogique profonde, se déploie et doit être généralisée progressivement au sein de toutes les licences de l'établissement en parallèle de la construction des situations d'apprentissage et d'évaluation.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Poursuivre le passage à l'APC en licence (jalons 1.1 ; indicateurs 1.1 et 1.2) ;
- 2) Développer les situations d'apprentissage et d'évaluation (SAé) en licence (jalons 1.2 ; indicateur 1.3) ;
- 3) Réaliser un bilan sur l'accompagnement pédagogique pour le passage à l'APC (jalons 1.3 ; indicateur 1.4).

#### Objectif 2 - Développement des unités d'apprentissage d'individualisation (UAI)

Il s'agit de rendre les étudiants davantage acteurs dans la construction raisonnée de leur parcours. Pour ce faire, l'objectif sera de leur permettre de choisir *a minima* une unité d'apprentissage d'individualisation.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : généraliser la présence d'au moins une UAI à choix dans chaque maquette (septembre 2024) (indicateur 1.5)

#### Objectif 3 - Amélioration des réorientations à l'aide de passerelles

Afin de favoriser la réussite étudiante, l'établissement souhaite améliorer significativement l'accès à la réorientation. Pour cela, des passerelles seront mises en place entre les formations. Cet objectif était programmé en 2023, il est re-planifié en 2024.

**Etat d'avancement en 2023** : initialisation

**Continuité de l'action en 2024** : prévoir les passerelles entre les formations au niveau pédagogique et intégrer les conséquences de ces modifications au niveau administratif (jalons 1.4 ; indicateur 1.6)

#### Objectif 4 – Poursuivre la réforme du Bachelor Universitaire de Technologie

La réforme de la licence professionnelle (LP) a des conséquences importantes sur le premier cycle universitaire dans les IUT. Elle se traduit par la création du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) et les innovations pédagogiques qui l'accompagnent, notamment l'approche par les compétences. Lors de la rentrée 2023, le cycle de la réforme du BUT s'est achevé avec l'intégration de la première promotion en 3<sup>ème</sup> année. Quelques licences professionnelles dites « suspendues » sont encore proposées par les deux IUT, après validation par les instances de l'université,

conformément aux critères du cadrage de l'établissement (impératif local clairement identifié par un besoin fort des entreprises ou de tout autre acteur favorisant l'insertion professionnelle ; logique de formation et notamment la recherche d'une double compétence ; une attractivité forte en lien avec une offre de formation originale et différenciante). Une première tendance est dégagée fin 2023 : les effectifs du BUT 3 sont satisfaisants. Il n'y a pas eu la déperdition redoutée entre BUT 2 et BUT3. Une des conséquences est néanmoins une baisse des flux entrants vers Polytech et l'IAE.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : analyser dans sa globalité les conséquences de la réforme (jalons 1.5 ; indicateur 1.7) et travailler sur les passerelles après le BUT 3 (indicateur 1.6)

**Nouvelles actions 2024** : développer et consolider l'alternance dans les BUT en menant des actions de promotion interne et externe sur les passerelles, en lien avec les CFA et les composantes (jalons 1.6 ; indicateurs 1.8 et 1.9)

### Objectif 5 – Amélioration de l'offre de formation continue (nouveau en 2024)

Une réflexion est en cours afin de créer des certificats d'université (CU) aménagés spécifiquement pour la formation continue et correspondant aux blocs de compétences définis dans les fiches RNCP nationales des BUT / LP / masters.

**Nouvelle action 2024** : développer une ingénierie intégrant la validation de blocs de compétences (avec délivrance possible de CU) *via* la formation et la validation des acquis de l'expérience (VAE) sur d'autres blocs (jalons 1.7 ; indicateur 1.10). Expérimentations lancées en 2023 sur des parcours de BUT et de master.

### Objectif 6 – Sensibilisation à la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS) (nouveau en 2024)

Sensibiliser et former tous les étudiants à la Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) est l'une des missions désormais confiées à l'enseignement supérieur.

**Nouvelle action 2024** : proposer des enseignements/conférences (10 heures) de sensibilisation aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle, en s'appuyant sur les préconisations du MESR (jalons 1.8 ; indicateurs 1.11).

## 2. L'accompagnement pédagogique des enseignants et des enseignants chercheurs

### Objectif 1 - La mise en place de ressources numériques au service de la pédagogie

La mise en place de ressources numériques au service de la pédagogie s'opère en lien avec la direction du numérique. Le département APPRENDRE poursuivra le déploiement de salles ubiquitaires connectées ou encore de « team rooms », rendant ainsi possible l'hybridation et la comodalité selon les besoins des équipes et dans l'intérêt de la pédagogie et des étudiants.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Poursuivre la mise en place des salles ubiquitaires ou les « team rooms » en fonction des besoins des composantes (jalons 2.1 ; indicateurs 2.1 et 2.2) ;
- 2) Utilisation de tableaux de bord étudiants (*learning analytics*) (indicateur 2.3), prototypage de solutions.

### Objectif 2 – Anticipation des usages et des outils de demain

Le département APPRENDRE est chargé d'anticiper les usages et les outils de demain (mission de veille) tels que la réalité augmentée ou encore la réalité virtuelle pour répondre en temps voulu aux nouvelles aspirations des équipes et des étudiants, tout en étant force de proposition.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : test de matériel, acquisition éventuelle de licences, accompagnement des enseignants par le biais d'ateliers (indicateur 2.4).

**Nouvelle action 2024** : intégrer l'Intelligence Artificielle (IA) dans les formations. Cette action peut nécessiter l'acquisition de licences et la mise en place d'ateliers aux enseignants (jalon 2.2 ; indicateur 2.5)

### Objectif 3 - Evaluation des enseignements (nouveau en 2024)

Il s'agit à la fois de réfléchir aux manières d'évaluer les enseignements par les étudiants selon un processus harmonisé au sein de l'USMB et d'accompagner les enseignants sur le plan pédagogique afin de prendre en compte les résultats des évaluations. Cette action a déjà commencé en 2023 avec la rédaction de la procédure d'évaluation des enseignements pour l'établissement et se poursuivra en 2024.

**Nouvelles actions 2024** :

- 1) Mettre en place le processus d'évaluation des enseignements à l'échelle de l'établissement (indicateurs 2.6 et 2.7) ;
- 2) Accompagner les enseignants (appréhender et donner suite aux évaluations effectuées) (indicateur 2.8)

## 3. Les évolutions annoncées pour le second cycle

### Objectif 1 - Déploiement du projet SHINE en formation

Déjà mentionné au titre de la recherche (voir *supra* 1), le projet SHINE prévoit aussi un volet formation destiné à renforcer le lien formation / recherche, à développer la transversalité et l'apprentissage de compétences indispensables à une insertion professionnelle réussie. Les évolutions et les transformations des maquettes pédagogiques seront progressives : l'année 2024 doit permettre de poursuivre la réflexion et de fixer les principales orientations, de façon collaborative.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : poursuivre la réflexion et fixer les principales orientations permettant l'évolution et les transformations des maquettes pédagogiques à venir (jalon 3.1).

### Objectif 2 - Pérennisation des candidatures du second cycle et meilleure répartition sur l'ensemble des formations du second cycle

Alors que les candidatures en second cycle sont stables en 2023-2024, on constate une augmentation sensible des inscriptions. Il convient de maintenir et de renforcer l'attractivité des formations de second cycle de l'établissement et de réfléchir à une meilleure corrélation entre nos capacités d'accueil et le nombre d'étudiants inscrits. Un regard particulier est porté sur le fonctionnement de la plateforme nationale Mon Master (MM), censée fluidifier la gestion et la répartition des candidatures.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : dresser un bilan du recrutement 2023 pour optimiser le prochain recrutement en tenant compte des évolutions de la plateforme MM (jalon 3.2 ; indicateur 3.1)

**Nouvelle action 2024** : rendre plus visible l'offre de formation de l'USMB et mieux communiquer en interne comme à l'extérieur de l'établissement (indicateur 3.2).

### Objectif 3 - Nouvelles dispositions générales « Master »

Les nouvelles dispositions générales « Master » incluant un cadrage horaire et les objectifs du projet SHINE ont été élaborées en 2023 et seront votées en 2024 afin de préparer la rentrée 2025-2026 (jalon 3.3).

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation



## 4. Les actions en faveur de la santé et de la vie étudiante

### Objectif 1 - Mise en œuvre du Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE)

Le schéma a été présenté et soumis au vote des instances au printemps 2023. Il est composé de trois parties. Après un rappel des éléments de contexte, le SDVE propose une cartographie des dispositifs actuels relatifs à la vie étudiante, au bien-être et à la santé des étudiantes et des étudiants, et identifie les axes de progression. La troisième partie constitue le plan d'actions opérationnel. En parallèle, la refonte des deux comités CVEC a été effectuée en 2023. En 2024, plusieurs projets à destination des étudiants seront déployés grâce aux crédits CVEC. Plusieurs de ces actions ont été initiées en 2023 et sont prolongées.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : réaliser plusieurs fiches « Action ». Cela peut impliquer une collaboration avec les collectivités territoriales (jalons 4.1 ; indicateur 4.1)

### Objectif 2 - Lutte contre la précarité menstruelle

Pour améliorer la vie étudiante, l'USMB participe à la lutte contre la précarité menstruelle avec l'installation de onze distributeurs (cinq à Jacob-Bellecombette, cinq au Bourget-du-Lac, un à l'IFSI de Chambéry), qui s'ajoutent aux six distributeurs déjà proposés à Annecy à l'initiative de la commune. Un bilan du fonctionnement des distributeurs a été réalisé en juillet 2023 dans une perspective de pérennisation.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : pérennisation du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle (indicateur 4.2)

### Objectif 3 - Prévention et de lutte contre les « Violences sexistes et sexuelles » (VSS)

Dans le prolongement de la mise en place de la plateforme de signalement, le projet de conventionnement avec les parquets de Chambéry et d'Annecy relatif à la mise en œuvre de l'article 40 du Code de procédure pénale a été lancé en 2023.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : signer la convention relative au signalement des VSS avec le Tribunal judiciaire (TJ) de Chambéry et déployer la convention déjà signée avec le Tribunal judiciaire (TJ) d'Annecy. Suivre le nombre de signalements (indicateur 4.3).

### Objectif 4 - Déploiement de la vidéo-protection sur le campus de Jacob-Bellecombette

Le déploiement de la vidéo-protection à certains endroits du campus de Jacob-Bellecombette est une réponse concrète aux conclusions des marches exploratoires réalisées avec les étudiants afin de repérer les espaces à fort enjeu de sécurité.

**Etat d'avancement en 2023** : initialisation

**Continuité de l'action en 2024** : mettre en place la vidéo protection sur le campus de Jacob-Bellecombette (jalons 4.2 ; indicateur 4.4)

### Objectif 5 – Evolution du service de santé des étudiants

L'évolution du service de santé des étudiants en centre de santé est une option possible pour l'avenir. Dans l'attente d'une telle transformation, l'université mettra en place le conseil de service de santé dans sa nouvelle configuration.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Poursuivre la réflexion concernant l'évolution du service de santé des étudiants en centre de santé (jalon 4.3) ;
- 2) Mettre en place le conseil de service de santé étudiante dans sa nouvelle configuration.

#### **Objectif 6 – Extension des actions à destination des publics en situation de handicap (nouveau en 2024)**

Étendre les actions à destination des publics en situation de handicap est une priorité pour l'USMB. En 2023, le Service Commun de Documentation a déposé une demande d'habilitation pour bénéficier de la mutualisation des œuvres adaptées, déposées sur la plateforme PLATON (plateforme de transfert d'ouvrages numériques aux étudiants en situation de handicap, dans le cadre de l'exception au droit d'auteur), gérée par la Bibliothèque Nationale de France (BNF). L'habilitation a été obtenue en juillet 2023. L'ouverture du service aux usagers est prévue au début de l'année 2024.

**Nouvelle action 2024** : projet de fourniture aux usagers empêchés de lire, du fait d'un handicap, de documents adaptés téléchargés de la plateforme PLATON de la BNF (jalon 4.4 ; indicateur 4.6).

### III. LES RELATIONS INTERNATIONALES

#### 1. Ancrer l'université européenne UNITA au sein de l'USMB

##### Objectif 1 – Renforcement de l'intégration des activités de l'alliance UNITA au sein de l'USMB

L'année 2023 a été l'année du renouvellement du soutien de l'Union européenne à UNITA, *via* Erasmus+. L'objectif de la 2<sup>ème</sup> phase est de consolider l'alliance tout en intégrant quatre nouveaux partenaires : Università degli Studi di Brescia (Italie), Universidad Publica de Navarra (Espagne), Transylvania University of Braşov (Roumanie) et Instituto Politécnico da Guarda (Portugal), ainsi que deux nouveaux partenaires associés, la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) et l'université ukrainienne Yuriy Fedkovych Chernivtsi National University.

La réussite de la construction de l'université européenne est un enjeu fort, par l'accélération des transformations qu'elle induit mais aussi par le renforcement de la place et de la visibilité de l'USMB au niveau européen et au-delà. Après trois années dédiées à la mise en place de nombreuses activités, le premier enjeu est aujourd'hui de renforcer l'intégration de ces activités au sein des universités de l'alliance.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : améliorer le suivi des mobilités de la communauté USMB au sein de l'alliance (indicateur 1.1) et dans le réseau GEMINAE (réseau d'universités hors Europe qui partagent les objectifs et les valeurs d'UNITA) en automatisant des bilans statistiques *via* :

- 1) Un tableau de bord reconfiguré (jalon 1.1) ;
- 2) Des formulaires « MoveOn » pour les mobilités entrantes des personnels ; des moyens du COMP serviront aussi à améliorer les formulaires (jalon 1.2) ;
- 3) La saisie des autres mobilités financées sur budget UNITA dans « MoveOn » ;
- 4) Le croisement des données de la recherche avec la DDRV (moyens demandés dans le cadre du COMP).

##### Objectif 2 - Inclusion de plus en plus de membres de la communauté universitaire

Ce second enjeu vise à impliquer de plus en plus de membres de la communauté universitaire dans les activités d'UNITA et à leur donner les moyens d'en proposer de nouvelles. C'est dans cet esprit que trois personnes ont été recrutées en 2022/2023 sur les campus pour faciliter l'intégration des activités et améliorer la diffusion des informations sur les nombreuses opportunités offertes par UNITA (les « Opport'UNITA »). Une semaine des langues à destination des personnels a également été organisée en juin 2023. Elle a rassemblé 230 participants dont 100 de l'USMB qui, ainsi, ont pu côtoyer des partenaires internationaux dont plus de 40 étaient issus des universités de l'alliance UNITA. Une nouvelle édition sera organisée en juin 2024 et la participation des personnels de l'USMB sera de nouveau encouragée.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : favoriser l'appropriation d'UNITA par la communauté USMB en étendant la communication relative à « Opport'UNITA » à de nouveaux outils d'affichage des offres (portail web de type catalogue à mettre en place pour UNITA) en lien avec la direction de la communication (jalon 1.3 ; indicateurs 1.2 et 1.3).

#### 2. Accroître l'internationalisation de l'USMB

La dimension internationale de l'USMB est largement reconnue. Les actions sont toutefois inégalement réparties et manquent de visibilité. Pour répondre à cela, l'USMB a lancé deux missions d'accompagnement grâce au soutien de l'État dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion.

##### Objectif 1 - Internationalisation des parcours de formation

En 2023, un guide de l'internationalisation à destination des responsables de formation a été réalisé. Les responsables de formations qui le souhaitent sont accompagnés pour identifier et mettre en œuvre les dispositifs d'internationalisation les plus adaptés à la formation qu'ils pilotent.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Réaliser une nouvelle version du guide en 2024 (jalon 2.1) ;
- 2) Favoriser l'internationalisation des formations de l'USMB, en explorant les opportunités offertes par la venue de nouveaux partenaires dans UNITA. Tous sont partenaires du projet UNITA *Recipes for Internationalisation* dont l'objectif est d'accompagner les responsables de formation dans l'internationalisation des formations qu'ils pilotent.
- 3) Mettre en œuvre le projet UNITA *Recipes for Internationalisation* (indicateur 2.1), achèvement prévu en décembre 2026.

## **Objectif 2 - Renforcement et valorisation des compétences internationales des personnels, des étudiantes et étudiants**

Cet objectif se traduira par la mise en place d'un référentiel de compétences internationales qui comportera à la fois un volet « étudiants » et un volet « personnels », par l'organisation d'actions favorisant le développement et la valorisation de ces compétences. En 2024, il s'agira d'intégrer une compétence « travailler dans un environnement international » dans les référentiels USMB afin de mieux valoriser les compétences internationales des étudiants.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : intégrer la compétence « travailler dans un environnement international » au portfolio de compétences, réalisé dans le cadre du programme AVENIR(s) (jalon 2.2).

## **3. Renforcer les dispositifs d'accueil des publics internationaux**

### **Objectif unique – Amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants internationaux**

Cet objectif consiste à développer un réseau d'étudiants ambassadeurs pour accompagner les nouveaux étudiants internationaux en amont et au moment de leur arrivée en France.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Nouvelles actions 2024** :

- 1) Travailler en amont de l'arrivée des étudiants. Pour cela, anticiper la constitution des listes d'admis à l'USMB et prendre les contacts nécessaires (indicateur 3.1) ;
- 2) Mettre en place les "Friendship families" et accompagner le développement d'une association labellisée à l'USMB (indicateur 3.2) ;
- 3) Participer au projet européen Erasmus + "Bridges by Mentors" sur l'intégration des étudiants internationaux et le renforcement des liens avec les habitants du territoire (jalon 3.1)

## **4. Pérenniser le centre Accents**

### **Objectif unique – Poursuite du développement du centre Accents**

Cet objectif implique la diversification des activités du centre de langue française de l'USMB. Avec la création d'UNITA, celui-ci a déjà intégré la thématique de l'intercompréhension qui est un enjeu stratégique pour l'établissement du fait de son appartenance à UNITA. Il proposera de nouvelles formules de courte durée (entre 3 semaines et 2 mois), incluant l'étude du français, des activités culturelles et le logement.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : lancer le programme French & Sciences en lien avec Campus France - 1<sup>ère</sup> édition "Mountain Sciences" prévue en juin 2024 (indicateur 4.1).

## IV. LES RESSOURCES HUMAINES, LA GOUVERNANCE, COMMUNICATION

### 1. Doter la direction des ressources humaines d'outils adaptés et performants pour la gestion des personnels et les recrutements

#### Objectif 1 - Contribution à l'élaboration d'un logiciel RH intégré

L'établissement entend se doter de logiciels et d'outils informatiques facilitant le travail des gestionnaires RH, en central comme dans les composantes, mais également de l'ensemble des personnels. Certains processus ont abouti en 2023 et seront perfectionnés (par exemple, le recrutement et la gestion des vacataires ou encore les déplacements à l'étranger, v. *infra* IV 11). Les outils permettent de dématérialiser les procédures, après les avoir questionnées, et ainsi d'améliorer et de réduire la charge de travail de la direction et de l'ensemble de la communauté universitaire de l'établissement ainsi que de ses intervenants extérieurs. D'autres projets sont encore en réflexion, comme le recrutement des agents contractuels. Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec la société CEGAPE, editrice de notre logiciel de paie, l'établissement s'est engagé en 2017 à contribuer à l'élaboration d'un logiciel RH intégré (incluant la gestion de la carrière des agents et de la paie). Après 5 années de travail, la société CEGAPE n'a pas fourni cet applicatif et toutes les universités impliquées dans ce projet s'interrogent sur la poursuite de la collaboration. La DN et la DRH projettent toutefois de lancer un audit des solutions qui s'offrent à l'établissement, à savoir Winpaie +RH, Virtualia v5, Siham.

**Etat d'avancement en 2023** : initialisation

**Nouvelles actions 2024** :

- 1) Démarrer un audit des solutions sur le marché par un prestataire externe ;
- 2) Déployer un outil de recrutement (jalon 1.1).

#### Objectif 2 - Marque employeur et attractivité (nouveau en 2024)

Il s'agit de développer la marque employeur de l'USMB en vue de rendre l'établissement plus attractif en termes de recrutements et de fidéliser davantage le nouveau personnel.

**Nouvelles actions 2024** (indicateur 1.1) :

- 1) Travailler à l'élaboration de la marque employeur USMB dans la perspective d'améliorer les recrutements et fidéliser les nouveaux personnels ;
- 2) Améliorer l'accueil-intégration des nouveaux arrivants dans l'établissement (projet « On boarding ») ;
- 3) Clarifier les procédures de recrutement et d'accueil des personnels ;
- 4) Définir le processus d'accueil des nouveaux personnels tout au long de l'année et pas uniquement dans le cadre de la Journée d'accueil des personnels (JAP) dont des nouveaux types de supports en lien avec la direction de la communication.

### 2. Actions au service de la promotion de la qualité de vie sur les sites universitaires : phase 2

#### Objectif unique - Structuration des actions au cœur du projet d'établissement visant à la cohésion des personnels et à la qualité de vie

Le chargé de mission « bien-être – santé » de l'USMB a la responsabilité de structurer sur les sites universitaires ces actions au cœur du projet d'établissement. Cette mission est soutenue et financée par le MESR dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG). Les actions s'articulent autour de trois axes prioritaires : 1) instaurer des temps et des espaces de promotion de la qualité de vie sur les campus et les sites ; 2) sensibiliser et dé-stigmatiser, prévenir les crises, aider à remédier aux difficultés de façon précoce et anticipée ; 3) renforcer la démarche d'évaluation et d'accompagnement au service du bien-être sur les sites universitaires.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Mettre en place des mini conférences, pérenniser la journée QVT (qualité de vie au travail) (indicateur 2.1) ;
- 2) Poursuivre les formations sur le développement des compétences psycho-sociales (premiers secours en santé mentale, etc.) (indicateur 2.2) ;
- 3) Réfléchir au contenu du module « encadrants » et axer sur des formations davantage « métiers » (indicateurs 2.3 à 2.5)

**Nouvelle action 2024** : une présentation des enseignements du baromètre 2023 est prévue auprès des personnels sur les sites (jalón 2.1 ; indicateur 2.6). Prochain baromètre en 2025.

### 3. Renforcer le dialogue prospectif sur les moyens humains

#### Objectif unique - Mise en place du plan pluriannuel d'emploi (PPE)

Ce PPE concerne le personnel BIATSS ainsi que les enseignants et les enseignants-chercheurs. En 2022, il a induit de nombreux échanges qui ont permis à la direction, aux composantes et services de partager les enjeux d'une politique RH concertée. Ce dialogue doit être poursuivi et renforcé à l'occasion de la révision du PPE au printemps 2024 pour 2025-2027. Ce plan donne la visibilité nécessaire à l'atteinte des objectifs et à la réalisation des projets, dans le cadre de la stratégie de l'établissement. Il doit couvrir l'ensemble des activités (recherche, formation, support et soutien) et associer tous les acteurs, aussi bien du côté de la direction de l'établissement que des composantes et services (vice-présidents CA RH, formation, recherche, DRH, directeurs de composante, de laboratoire, responsables administratifs).

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : réviser le plan pluriannuel d'emploi pour 2025-2027 (jalón 3.1)

### 4. Poursuite du déploiement du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 (PEP)

#### Objectif 1 – Déploiement du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PEP)

La priorité de l'année 2022 avait été le déploiement de la plateforme de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et d'agissements sexistes, prévue par le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020. En 2023, un bilan des sollicitations sur la plateforme de signalement a été fait afin d'analyser leurs typologies. Il convient désormais, autant que nécessaire, de mettre en place des actions spécifiques complémentaires de prévention ou de formation à destination des personnels ou des étudiants.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : mettre en place des actions spécifiques complémentaires de prévention ou de formation à destination des personnels et/ou des étudiants (indicateur 4.1). Il s'agira aussi de préparer le PEP 2025-2028 en lien avec différents comités de pilotage.

#### Objectif 2 - Formation aux VSS (violences sexistes et sexuelles) pour les sections disciplinaires (nouveau en 2024)

Dans la continuité de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il est nécessaire de mieux former les personnes membres des sections disciplinaires. Ce projet sera mené en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes.

**Nouvelle action 2024** : présenter et proposer la formation aux VSS aux membres des sections disciplinaires (jalón 4.1 ; indicateur 4.2).

## 5. Cadrage rénové en matière d'emploi contractuel : phase 2

### Objectif 1 – Perfectionnement du cadrage en matière d'emploi contractuel

Bien que le recours à l'emploi contractuel à l'USMB soit faible par rapport aux autres universités, l'établissement a souhaité dès 2022 accompagner la progression et la rémunération des agents concernés, notamment ceux en CDI, en révisant le dispositif existant. Ceci permet également de mieux prendre en compte la situation des personnels qui contribuent aux grands projets, en particulier @spire, Unita, SHINE, et AVENIR(s). Néanmoins, ce cadrage ne répond pas à tous les enjeux de l'établissement qui doit régulièrement effectuer des recrutements dans des secteurs en forte tension ou pour des missions spécifiques à technicité élevée, dans un contexte de forte concurrence, lié notamment à la proximité avec la Suisse. L'objectif est de définir un cadrage qui permette de prendre en compte ces particularités. Ainsi, un cadrage relatif à l'emploi contractuel pour des missions spécifiques à technicité élevée a été réalisé en 2023. En 2024, il s'agira de perfectionner le cadrage.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Nouvelle action 2024** : rédiger un cadrage du recrutement des personnels contractuels BIATSS, ENS et EC qui reprenne et complète l'ensemble des notes déjà validées par les instances (jalon 5.1). Par ailleurs, ce cadrage est demandé dans le cadre de la labellisation HRS4R en cours (v. *supra* 1).

### Objectif 2 - Bilan de la mise en œuvre des dispositions particulières pour les personnels contractuels (nouveau en 2024)

Depuis 2022, des dispositions particulières ont été prises pour les personnels contractuels. Il s'agira ici d'en établir un bilan pour voir les points d'améliorations à mettre en œuvre.

**Nouvelles actions 2024** :

- 1) Etablir le bilan du dispositif qui sera présenté annuellement devant les instances (Commission consultative paritaire des agents non titulaires, Conseil d'administration) en mars 2024 (indicateur 5.1) ;
- 2) Mettre en place une procédure de changement de corps et de grade pour les contractuels (jalon 5.2).

## 6. Déployer une carte professionnelle pour les personnels

### Objectif unique – Déploiement d'une carte professionnelle pour les personnels

Dans la continuité de la mise en service de la carte multiservice étudiant, l'établissement souhaite proposer à tous les personnels de l'USMB une carte professionnelle leur permettant à la fois de justifier de leur qualité d'agent de l'enseignement supérieur et de la recherche, et d'accéder de manière simplifiée à différents services. La carte permettra de régler ses repas dans les points de distribution du CROUS *via* le dispositif IZLY ou d'emprunter des documents dans les bibliothèques de l'université. Selon les sites, la carte pourra également constituer un moyen d'accès aux locaux. Dans la mesure où ce contrôle est inexistant dans le bâtiment de la rue Marcoz, il est apparu judicieux de commencer par ce site. Sur les autres sites, il existe des contrôles d'accès. Ils sont différents sur chacun d'eux, pour certains assez anciens. Remplacer les dispositifs existants sur les 3 sites par la technologie de la carte représenterait un chantier de grande envergure avec des coûts très importants pour l'établissement. D'autres fonctions ou services seront ensuite étudiés pour enrichir l'offre de prestations de la carte. Cet objectif a pris du retard en 2023 et nécessite des moyens techniques additionnels.

**Etat d'avancement en 2023** : initialisation

**Continuité de l'action en 2024** : déployer la carte sur le site de Marcoz (jalon 6.1).



## 7. Améliorer le processus de pilotage stratégique et de suivi du contrat annuel USMB-MESR 2021-2026

### Objectif unique – Déploiement du processus de pilotage et de suivi des objectifs de l'établissement

Le pilotage stratégique et le suivi du contrat pluriannuel entre l'USMB et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche doivent être organisés en collaboration et concertation avec les directions centrales, sur la base d'un ensemble d'indicateurs et de jalons. Le processus PAP (projet annuel de performances) et son pendant RAP (rapport annuel de performances) décline, dans le cadre d'une amélioration continue, le projet stratégique de l'USMB sur des périodes annuelles. Le « chaînage » (préparation, discussion des PAP/RAP) a été retravaillé en 2023 avec le soutien la Direction de l'aide au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC).

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : mettre en place la procédure et le chaînage PAP-RAP (jalon 7.1 ; indicateur 7.1)

## 8. Améliorer la prévision et le pilotage financier

### Objectif 1 – Procéder aux mises à jour des dispositifs de pilotage financier

En matière de pilotage financier, le travail engagé dans le cadre du déploiement du Projet de Connaissance des Coûts des Activités (P2CA) par le MESR a été poursuivi en 2023 afin de l'adapter aux attentes de l'établissement en matière de cartographie des moyens et en lien avec le déploiement d'une comptabilité analytique réactivée. Le projet P2CA n'est cependant plus d'actualité parce qu'il n'y a plus d'obligation ministérielle à ce sujet. Néanmoins, l'établissement a souhaité privilégier la production de la cartographie des moyens financiers et humains qui a été finalisée en avril 2023. Elle sera désormais mise à jour annuellement. Il en va de même de l'outil de prévision et de suivi pluriannuel de la masse salariale (finalisé en 2023) adossé au Plan Pluriannuel d'Emplois (PPE ; v. *supra*). Il permet d'optimiser la gestion des emplois à un horizon de trois ans.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : mettre à jour la cartographie des moyens financiers et humains (jalon 8.1) et l'outil de prévision et de suivi pluriannuel de la masse salariale (jalon 8.2)

### Objectif 2 – Amélioration de la qualité des prévisions budgétaires et du suivi comptable

Le but est de répondre aux attentes du rectorat de région académique qui, dans le cadre de ses missions de contrôleur budgétaire, a pointé les écarts importants entre les prévisions et le budget réalisé. Pour atteindre cet objectif, les services comptables et financiers, en lien avec la direction des ressources humaines, accentueront leur implication dans la formation des personnels (un programme de formations financières des personnels a d'ailleurs été mis en place en 2023).

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : renouveler ces ateliers complétés par une formation « métier » sur la gestion budgétaire et comptable (juillet 2024) (indicateur 8.1)

### Objectif 3 - Affiner le modèle économique lié au développement de l'apprentissage (nouveau en 2024)

L'idée est de mener une réflexion tenant compte de la politique nationale et du marché. Il convient aussi de réfléchir aux évolutions du modèle interne.

**Nouvelle action 2024** : préparer et optimiser les négociations financières annuelles avec les organismes de formation par apprentissage partenaires.

## 9. Assurer un meilleur suivi de la charge d'enseignement

## Objectif unique - Mieux suivre la charge d'enseignement

Mise en place en septembre 2021, après son accréditation par le MESR, l'offre de formation de l'USMB a vocation à rester souple et agile. Afin d'accompagner les nécessaires évolutions liées aux attentes renouvelées des étudiants et de la société, le déploiement du projet @spire, ou encore la prochaine évolution des deuxième et troisième cycles dans le cadre du projet SHINE, l'USMB tend à améliorer ses capacités de suivi quantitatifs et qualitatifs de la charge d'enseignement, en particulier pour mieux suivre et anticiper la diversité des formes pédagogiques en présentiel, distanciel, synchrone ou asynchrone, au sein de l'établissement ou hors les murs. Un travail d'adaptation du système d'information pour le suivi de la charge d'enseignement était prévu en 2023. Il n'a pas encore pu émerger. Complexe, il nécessite une collaboration étroite entre plusieurs services centraux (DEVE, DAPAC, DRH, DN) et les composantes.

**Etat d'avancement en 2023** : initialisation

**Continuité de l'action en 2024** : nommer un pilote pour conduire le projet et établir le plan d'actions selon le cahier des charges rédigés en 2023 (indicateur 9.1) ; accompagner les composantes dans le déploiement du processus.

## 10. Actualiser la politique qualité

### Objectif 1 – Perfectionnement de la politique de qualité

La politique qualité de l'USMB a été présentée aux instances en 2019. Un bilan devra être fait par rapport aux objectifs fixés dans ce cadre et une actualisation devra être opérée afin de proposer un programme pluriannuel d'actions, appuyé sur un « référentiel maison » inspiré du cadre renouvelé défini par le HCERES, du référentiel SP+ et des référentiels européens sur la recherche (Charte européenne du chercheur & Code de conduite pour le recrutement de chercheurs). La présentation d'une feuille de route n'a pas pu être faite devant les instances de l'USMB au printemps 2023. Il est prévu qu'elle le soit début 2024.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Réaliser un bilan des actions qualité pour la période 2020-2023 (jalon 10.1) ;
- 2) Présenter aux instances un programme pluriannuel d'actions en faveur de la qualité (jalon 10.2)
- 3) Présenter aux instances la « Charte qualité » de l'USMB (jalon 10.3)

### Objectif 2 – Déploiement de l'approche par processus

L'établissement a choisi de déployer l'approche par processus en la reliant aux référentiels des activités réalisés en 2023. Un processus prioritaire a été choisi : le processus de gestion des ressources humaines et financières. Il s'agira de décrire son fonctionnement général et revoir ou rédiger les procédures associées. Ce temps de formalisation permettra une réflexion pour déterminer et mettre en place les actions de simplification et d'optimisation nécessaires, afin de fluidifier et mieux faire fonctionner les circuits.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : processus de gestion du patrimoine en cours (indicateur 10.1)

**Nouvelle action 2024** : dans le cadre du déploiement de l'approche par processus de l'établissement, la mise en place du processus de gestion financière de l'établissement a été priorisée pour son aspect stratégique (indicateur 10.2).

### Objectif 3 - Assimilation et intégration du référentiel de certification QUALIOPi (nouveau en 2024)

En partant du référentiel de certification QUALIOPi, l'établissement a décidé de mettre en place un audit blanc interne afin de mesurer les écarts sur les critères et indicateurs QUALIOPi.

**Nouvelle action 2024** : élaborer un plan d'action pour résoudre les points de non conformités (jalon 10.4 ; indicateur 10.4)

## 11. Le déploiement du Schéma directeur du numérique (SDN)

### Objectif 1 - Déploiement du Schéma Directeur du Numérique

L'USMB s'est dotée d'un Schéma Directeur du Numérique (SDN) en avril 2022. Il s'agit maintenant de le faire vivre en révisant régulièrement le programme d'actions. En 2023, il a été décidé que le travail sur le renouvellement du SI (système d'information) « scolarité » au service d'une gestion pédagogique renouvelée (Pégase) sera poursuivi avec un objectif revu de mise œuvre en 2026, en fonction des réponses apportées par l'éditeur aux demandes de l'établissement. Basée sur le SDN, la feuille de route des projets numériques 2024 a été réactualisée et complétée. Les actions sont à mener en cohérence avec les moyens de l'établissement et les arbitrages seront liés à l'analyse du contexte interne comme des éléments extérieurs. Au titre du développement de la e-administration au service de procédures sécurisées et simplifiées, en plus des outils RH cités *supra*, les projets relatifs à la dématérialisation de processus liés au recrutement des vacataires (plateforme Vacademat) et au processus de gestion des demandes de départ à l'étranger (DAAE) ont été réalisés avec succès en 2023. Il convient désormais d'évaluer ces actions en vue d'étendre les processus de dématérialisation.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** :

- 1) Evaluer le fonctionnement de la dématérialisation des processus de gestions des vacataires (Vacademat) et des demandes de départ à l'étranger (DAAE) (jalón 11.1) ;
- 2) Optimiser l'organisation de production et de support en utilisant processus ITIL (Information Technology Infrastructure Library) (jalón 11.2) ;
- 3) Identifier et déployer cinq processus additionnels de dématérialisation simples (jalón 11.3 ; jalón 11.4) ;
- 4) Faire évoluer Vacademat de N à N+1 afin de conserver d'une année sur l'autre les pièces justificatives déposées en N par les vacataires (jalón 11.5) ;
- 5) SI scolarité, passage de Pstage vers Esusp Stage (jalón 11.6) ;
- 6) Poursuivre et compléter les études sur les transformations des projets (durée : 3 ans) : SI Finance (passage de SIFAC à SIFAC+), SI Scolarité (Apogée → Pegase), SIRH (Winpaie, Virtualia → Winpaye + ou Siham, Ose ou Saghe) (jalón 11.7).

### Objectif 2 – Accompagnement de la montée en charge de la plateforme Moodle de l'établissement

En matière pédagogique, la montée en charge de la plateforme LMS (Learning Management System) de l'établissement (Moodle) sera poursuivie et accompagnée par la mise en œuvre de l'application Appscho de la société Ready Education pour proposer de nouveaux services numériques aux étudiantes et étudiants, conformément aux objectifs définis dans le projet SERVET « Services Numériques aux étudiants », lauréat d'un AAP du MESR. Par ailleurs, la migration de la banque de questions du LANSAD vers le Moodle établissement sera réalisée et la situation de la plateforme SUAPS interrogée.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : LMS (Learning Management System) unique étendu au LANSAD ; application mobile pour les étudiants « UnivSMB » avec connexion au LMS de l'établissement (indicateur 11.1)

### Objectif 3 – Sécurisation du Système informatique (SI) (nouveau en 2024)

Ce projet a été initié en 2023 avec l'étude et la mise en place de pare-feux, système de sécurité du réseau informatique de l'établissement. En 2024, afin de renforcer la sécurité du SI de l'USMB en lien avec les réseaux opérés par la Direction des systèmes d'informations mutualisés de l'Université Grenoble Alpes (DSIM), il est prévu une étude sur des solutions de Network Detection and Response (NDR - technologies de détection, analyse et réponse aux cybermenaces) en vue d'un déploiement en 2025.

**Continuité de l'action en 2024** : la sécurisation du SI a été renforcée en 2023 avec le déploiement du Pare-feu sur l'ensemble des sites de l'USMB, la mise en place d'un nouveau VPN et d'un système d'authentification renforcé. En 2024, une étude sur les différentes solutions de NDR sera réalisée.

**Nouvelle action 2024** : mettre en place un outil d'aide à la décision pour le pilotage de l'établissement (SI décisionnel), basé sur un Datalake (stockage de données massives) (jalon 11.8), projet qui fait l'objet d'une demande de financement au titre du COMP.

## 12. La relecture de la politique de communication de l'USMB

### Objectif unique – Clarification de la politique de communication

Afin d'être plus visible au niveau national, l'USMB a engagé une clarification de sa politique de communication. Elle a fait appel à un prestataire extérieur qui a établi un premier état des lieux et proposé des axes d'amélioration, tant en matière de communication externe que de communication interne, sur lesquels l'établissement doit se prononcer. L'accompagnement se terminera en 2023 avec la rédaction d'un plan de communication externe, d'un plan d'action en matière de communication interne et la révision éventuelle de l'organisation de la direction de la communication.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Nouvelle action 2024** :

- 1) Construire et valider une stratégie et un plan de communication à destination des étudiants (jalon 12.1) ;
- 2) Acter les suites à donner au rapport d'audit, leur mise en œuvre et leur échéance (jalons 12.2 à 12.4)

## V. LE PATRIMOINE, LES CAMPUS ET LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

### 1. Evolution générale des campus

#### Objectif unique - Elaboration du Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) du campus du Bourget-du-Lac

Le travail sur l'évolution du campus du Bourget-du-Lac est reconduit en 2024 avec le projet d'élaboration du Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA), en partenariat avec le CROUS. Le campus étant implanté en partie sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Savoie Technolac, l'université participe aux réflexions sur l'évolution de celle-ci dans le cadre des études menées par Chambéry Grand Lac Économie (CGLE). Les échanges permettent de conduire des actions communes, comme la réduction de l'éclairage extérieur nocturne (elle contribue à la préservation de la biodiversité tout en réduisant les consommations d'énergie conformément au plan de sobriété). Ils permettent aussi de définir l'évolution du campus, avec notamment un recentrage conformément au schéma pluriannuel de stratégie immobilière - SPSI (abandon progressive de la zone située de l'autre côté de la Leysse, devenir des anciens bâtiments militaires, etc.). À noter, en parallèle, que l'évolution du campus d'Annecy s'inscrit, elle, dans le cadre du Schéma d'Aménagement du Campus Universitaire (SACU) déployé par l'agglomération du Grand Annecy. La desserte du campus par un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) est envisagée. Sur le campus de Jacob-Bellecombette, l'acquisition d'un terrain attenant, permettant d'envisager des constructions plus proches de l'entrée A, est toujours en attente de l'accord du propriétaire.

**Etat d'avancement en 2023** : initialisation

**Continuité de l'action en 2024** : lancement de la consultation d'Assistant Maître d'Ouvrage (jalon 1.1) et réaliser le SDIA du campus du Bourget-du-Lac (mi-2025)

### 2. Les principales opérations immobilières et foncières

#### Objectif 1 - Construction de la Maison de l'Action Publique Internationale (MAPI)

Les opérations engagées en 2023 se poursuivent. La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de la MAPI a été relancée en 2023, à la suite d'un appel d'offre infructueux. Il s'agit d'une opération du CPER14 (2015-2020), sous maîtrise d'ouvrage du département de la Haute-Savoie (CD74). La tranche optionnelle, avec financement du CPER15 (2021-2027), inclut l'amphithéâtre, l'espace entreprise et événements, ainsi qu'un espace de recherche et d'innovation dénommé « La Ruche ». La MAPI sera le premier bâtiment de l'université atteignant le niveau de performance environnemental E3C1 (énergie-carbone) qui a préfiguré la nouvelle réglementation environnementale RE2020.

**Etat d'avancement en 2023** : initialisation

**Continuité de l'action en 2024** : construire la MAPI (jalon 2.1)

#### Objectif 2 - Construction du bâtiment « Accueil de site » sur le campus d'Annecy

Le lauréat du concours du bâtiment « Accueil de site » sur le campus d'Annecy avait été sélectionné en 2022 dans le cadre du Programme Immobilier Prioritaire (PIP2). Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies (avant-projet sommaire/APS fin 2022 et l'avant-projet définitif/APD et projet/PRO en 2023). Il est prévu l'attribution du marché de travaux au printemps 2024, avec un démarrage des travaux au second trimestre 2024 et une durée totale des travaux de 16 mois (incluant la préparation de 2 mois).

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation des études

**Continuité de l'action en 2024** : construction du bâtiment « Accueil de site » (jalon 2.2)

**Objectif 3 - Travaux de rénovation de l'enveloppe du bâtiment H de l'IUT d'Annecy**

Toujours en lien avec le PIP2 à Annecy, les études ont été lancées en 2023, après la phase de consultation réalisée en 2022. Suite à la validation du diagnostic/DIAG, l'avant-projet détaillé/APD a été transmis en juillet 2023. Les travaux en site occupé doivent s'étaler sur la période mi-2024 à mi-2026.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation des études

**Continuité de l'action en 2024** : travaux de rénovation du Bâtiment H (jalons 2.3)

**Objectif 4 - Rénovation des bâtiments A à G de l'IUT d'Annecy**

La rénovation complète de l'IUT qui est composé de huit bâtiments occupant une surface de plus de 23 000 m<sup>2</sup> de surface utile brute (SUB) datant du début des années 90 pour les plus récents, a été étudiée en phase de programmation fin 2021. La poursuite de la rénovation de l'IUT prévue dans le CPER15 sera consacrée à l'isolation thermique des enveloppes et à la ventilation des amphithéâtres. Les études de maîtrise d'œuvre seront présentées en COPIL au cours du second trimestre 2024. Le choix du bâtiment rénové sera fait à cette occasion, avec un lancement des travaux prévu à l'été 2025.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : études de rénovation des bâtiments A et G de l'IUT d'Annecy (jalons 2.4)

**Objectif 5 - Construction du bâtiment CEDRA (Centre d'Enseignements et Développements en Réalité Augmentée à Jacob-Bellecombette)**

Le bâtiment CEDRA est prévu dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage USMB-CROUS. Les études de programmation pour le projet de construction du bâtiment (financement CPER15), qui inclut la reconstruction du restaurant universitaire, ont débuté en 2023. Il sera situé en lieu et place du bâtiment 21. Il intégrera des salles de cours modernes intégrant des outils de pédagogie innovante et des salles immersives.

**Etat d'avancement en 2023** : initialisation des études

**Continuité de l'action en 2024** : réaliser des études de programmation (jalons 2.5 et 2.6)

**Objectif 6 - Travaux de restructuration/extension de la Bibliothèque universitaire**

La première phase de programmation de la restructuration et de l'extension de la bibliothèque universitaire avait été réalisée en 2020-2021. Trois équipes ont été sélectionnées en mars 2022 dans le cadre de la consultation pour le Marché Global de Performance (MGP) lancé en 2021. Au terme de la procédure achevée en 2023, un jury a permis de sélectionner le projet du candidat retenu avant l'été 2023. Les travaux débuteront en 2024 (financement CPER15).

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : restructuration et extension de la BU de Jacob-Bellecombette (jalons 2.7).

**Objectif 7 – Adaptation des locaux aux grands projets d'établissement (nouveau en 2024)**

Il s'agit à la fois d'actions déjà lancées et de futures actions demandées. Les priorités doivent encore être définies.

**Nouvelle action 2024** : réaliser un état des lieux des besoins en locaux et typologie de services. Elaborer un plan d'actions (jalons 2.8).

**Objectif 8 – Intégration des exigences de la circulaire MESR n°6392 du 8 février 2023 sur la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat (nouveau en 2024)**

Les usages des bureaux ayant évolué (télétravail, espaces collaboratifs, hybrides, etc.), l'Etat adapte sa doctrine d'occupation des locaux tertiaires dans un but de limiter les coûts (entretien, rénovation, location, etc.) et limiter l'impact

environnemental (consommations énergétiques). La circulaire redéfinit l'occupation des surfaces, avec une cible de 16 m<sup>2</sup> de surface utile brute/SUB par résident (utilisateur régulier et pérenne d'un bâtiment).

**Nouvelle action 2024** : mettre en conformité avec la circulaire pour tous nouveaux projets d'aménagements de bureaux en 2024 (indicateur 2.1)

#### **Objectif 9 – Intégration du niveau dispositif Vigipirate Attentat dans le fonctionnement des services du patrimoine (SEP) (nouveau en 2024)**

**Nouvelle action 2024** : appréhender la conséquence de la mise en œuvre du nouveau dispositif Vigipirate Attentat, notamment sur l'aménagement de locaux à venir (jalon 2.9).

#### **Objectif 10 - Aménagements des locaux pour mise en œuvre de l'ERC « Lake switch » (nouveau en 2024)**

Ce projet de recherche sur fonds européens dépend d'un montage financier encore non finalisé.

**Nouvelle action 2024** : validation des enveloppes financières de travaux et lancement des travaux de la salle blanche (jalon 2.10 ; indicateur 2.2)

#### **Objectif 11 - Rénovation du bâtiment 8B au Bourget-du-Lac (nouveau en 2024)**

Il s'agit de réaliser les études nécessaires pour saisir les opportunités de financement, notamment dans le cadre des plans de rénovation énergétique.

**Nouvelle action 2024** : lancement des études de faisabilité sur la rénovation énergétique (jalon 2.11)

#### **Objectif 12 – Communication sur les conventions de financement (nouveau en 2024)**

Cet objectif vise à renforcer la communication autour des différentes conventions de financement des projets immobiliers de l'établissement (CPER, Programme Immobilier Prioritaire/PIP, AAP, etc.).

**Nouvelle action 2024** : signature officielle des conventions à diffuser sur tous supports de communication (jalon 2.12)

#### **Objectif 13 - Coordination du suivi du CPER au niveau des deux départements pour l'ensemble des établissements de l'ESR (nouveau en 2024)**

Il s'agit d'appliquer un cadrage prévu dans le CPER avec les financeurs pour les besoins du suivi des actions.

**Nouvelle action 2024** : réunir les financeurs et porteurs de projets deux fois par an (jalon 2.13 ; indicateur 2.3)

#### **Objectif 14 - Rénovation des logements à l'IUT d'Annecy (nouveau en 2024)**

Cette action figurait dans les demandes de financement du plan de rénovation énergétique 2024.

**Nouvelle action 2024** : sélectionner un maître d'œuvre et réaliser les études (jalon 2.14 ; indicateur 2.4)

#### **Objectif 15 - Améliorer le plan « confort d'été » en lien avec le plan « canicule » (nouveau en 2024)**

**Nouvelle action 2024** : réaliser un état des lieux et redéfinir les actions en lien tant avec le plan « confort d'été » que le plan « canicule » (jalon 2.15)

### 3. Les actions spécifiques en faveur de la transition environnementale

#### Objectif 1 - Réalisation et mise en œuvre du Plan MOBUS (Mobilité à l'Université Savoie Mont Blanc)

Avec des effectifs de l'ordre de 15 000 étudiants et 1 300 personnels répartis sur trois campus et le bâtiment de la présidence à Chambéry, la mobilité constitue un enjeu important pour l'université en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un référent « mobilité » a été missionné en avril 2022 et des contacts ont été noués avec les agglomérations concernées en Savoie (Grand Chambéry et Grand Lac) et Haute-Savoie (Grand Annecy) pour accompagner l'université dans la réalisation du nouveau plan de mobilité. L'accompagnement a été officiellement lancé le 20 juin 2022, en présence des différents représentants « mobilité ». L'agence Écomobilité a également permis de faire le lien entre l'université et les trois agglomérations. Après la phase de diagnostic (une enquête réalisée par le cabinet Latitude dans le cadre du collectif « Agir Ensemble » et une cartographie des déplacements faite par l'agence Écomobilité), le contenu du Plan a été arrêté fin 2023. L'enjeu sera de limiter l'usage de la voiture et de « l'autosolisme » en particulier, en favorisant la mobilité douce.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : présenter le plan MOBUS au vote dans les instances (jalon 3.1)

**Nouvelle action 2024** : mettre en place les actions priorisées définies dans le plan d'actions (indicateur 3.1)

#### Objectif 2 - Poursuite du plan de sobriété énergétique

Cette déclinaison au niveau des opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche a été introduite par la circulaire du 24 septembre 2022. Ce plan présente des mesures de court terme, de moyen terme (réduction des consommations de 10% à l'horizon 2024) et enfin la politique de plus long terme. L'USMB a finalisé la rédaction de ce document fin 2022 et a lancé une campagne de communication en faveur des « éco-gestes » à destination des étudiants et personnels.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : adapter les horaires d'occupation des bâtiments, réglage des consignes de température, campagne de communication sur les « éco-gestes » (jalon 3.2 ; indicateur 3.2).

#### Objectif 3 – Amélioration de la connaissance des performances énergétiques des bâtiments grâce au déploiement de compteurs pour le suivi des consommations de fluides

Cela permettra d'une part d'accompagner le suivi des consommations dans le cadre du plan de sobriété et des futures prises de décision en matière de rénovation énergétique, et d'autre part d'affiner les hypothèses de calcul des bilans carbone. La première étape est un déploiement sur le campus du Bourget-du-Lac, puis sur les deux autres campus.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : déployer les compteurs de suivi des consommations (indicateur 3.3) et réaliser le rapport de suivi 2024 à présenter aux instances (jalon 3.3)

#### Objectif 4 - Création d'une chaufferie par la biomasse (bois) au Bourget-du-Lac

Le passage du gaz aux énergies renouvelables pour chauffer les bâtiments de l'université est une priorité dans la perspective de décarbonation des campus. Le campus du Bourget-du-Lac bénéficie depuis octobre 2023 d'une nouvelle chaufferie par la biomasse. Financée pour partie par le Plan de relance, elle remplace la chaufferie au gaz dont les chaudières étaient arrivées en fin de vie. La mise en place d'une chaudière au bois doit permettre de réduire fortement les émissions de CO<sub>2</sub>. 80% de la consommation de chaleur sera couverte par le bois dès la saison de chauffe 2023-2024.

**Etat d'avancement en 2023** : chaufferie au bois en fonctionnement



**Continuité de l'action en 2024** : suivre la mise en route de la chaufferie par la biomasse (jalon 3.5) et suivre les consommations (jalon 3.6).

#### **Objectif 5 - Raccordement des campus d'Annecy et de Jacob-Bellecombette à un réseau de chaleur urbain dans une perspective de décarbonation de la production de chaleur**

À Jacob-Bellecombette, l'objectif est de raccorder le campus au réseau de chauffage urbain actuel (géré par la Société de Distribution de Chaleur de Chambéry) arrivant en périphérie du campus. Celui-ci est alimenté à 80% par des énergies renouvelables. Des demandes d'études de raccordement ont été faites par l'université dans le cadre de la consultation qui désignera le nouveau délégataire du réseau. L'USMB poursuivra en 2024 ses échanges avec la ville de Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette pour mener à bien ce projet.

De son côté, la commune d'Annecy développe aussi un réseau de chaleur sur le secteur du domaine universitaire. Les futurs bâtiments qui seront livrés en 2026 (accueil de site et MAPI) et les bâtiments existants pourraient ainsi être raccordés à un réseau alimenté par une chaufferie par la biomasse. La faisabilité du projet dépend des négociations financières portant sur les coûts de raccordement et d'énergie consommée.

**Etat d'avancement en 2023** : en cours de réalisation

**Continuité de l'action en 2024** : discussions avec les communes concernées (jalon 3.7)

#### **Objectif 6 - Rénovation du bâtiment 12B (campus du Bourget-du-Lac)**

L'USMB a finalisé en 2023 au Bourget-du-Lac les travaux de rénovation d'un ancien bâtiment militaire (12B) qui accueille la plateforme « Santé Bien-être ». La Direction du patrimoine a également accompagné les laboratoires dans l'adaptation de locaux ou l'aménagement de bâtiments nécessaires à la mise en place d'instrumentations spécifiques. La plateforme médicalisée de recherche accueille le centre d'évaluation et de prévention articulaire (CEPAR) dans un bâtiment performant sur les volets environnementaux et énergétiques. Des matériaux « biosourcés » (cloisons et isolation bois), « géosourcés » (doublage avec des briques en terre crue) et la compensation de la consommation de climatisation par une production solaire photovoltaïque ont été intégrés. La livraison de ce bâtiment, réalisée en septembre 2023, a été contrainte par des délais très courts conditionnant l'obtention d'une partie du financement des travaux. Dans un contexte du prix de l'électricité en forte hausse, le recours à l'électricité photovoltaïque est plus que jamais d'actualité. Sur ce bâtiment climatisé en raison des activités de recherche, une vigilance particulière est à apporter en 2024 à la consommation et son équilibre avec la production photovoltaïque.

**Etat d'avancement en 2023** : finalisation

**Continuité de l'action en 2024** : mettre en œuvre le relevé de consommation mensuelle (jalon 3.8 ; indicateurs 3.4 et 3.5)

#### **Objectif 7 - Etude pour la réalisation d'une installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de Polytech à Annecy**

Une étude de faisabilité a déjà été réalisée fin 2021 pour étudier la possibilité d'alimenter la maison de la mécatronique, laquelle présente des consommations électriques élevées et stables toute l'année (consommations dues à la plateforme de calcul et de stockage « MUST »). Il s'agirait donc d'une installation photovoltaïque parfaitement adaptée à l'autoconsommation. Les études seront menées en fonction des financements obtenus au titre du plan rénovation énergétique.

**Etat d'avancement en 2023** : initialisation

**Continuité de l'action en 2024** : réaliser des études pour l'installation photovoltaïque (jalon 3.9) et la mettre en œuvre après obtention des financements.

#### **Objectif 8 - Réalisation du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et environnementale (SD DD-RSE) (nouveau en 2024)**

Un financement est demandé au titre du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) comprenant l'accompagnement de l'élaboration du schéma par un prestataire et le recrutement d'un chargé de projet DD-RSE.

**Nouvelle action 2024** : réaliser le SD DD-RSE (jalon 3.10)

### **Objectif 9 – Réduction des consommations de fluides (nouveau en 2024)**

Pour poursuivre la réduction des consommations énergétiques amorcée en 2022-2023, l'université poursuivra le déploiement du « relamping » (renouvellement du parc d'éclairage). Elle compte aussi recruter un économiste de flux chargé d'identifier les surconsommations, de proposer des solutions et d'ancrer les pratiques vertueuses.

**Nouvelle action 2024** : renforcer les actions sur la réduction des consommations en valorisant le déploiement de compteurs (jalon 3.11 ; indicateur 3.6)

**JALONS ET INDICATEURS ASSOCIES AUX ACTIONS DES OBJECTIFS (récapitulatif)****I. LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA VALORISATION****1. L'appui aux chercheurs et aux unités de recherches**

<b>Objectif 1 – Obtention et mise en œuvre du label HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers)</b>	<b>Jalon 1.1</b> : mise en œuvre du plan d'actions et des indicateurs du label HRS4R en décembre 2024 <b>Services en charge</b> : DAPAC et DRH
<b>Objectif 2 - Mentorat des nouvelles maîtresses de conférences</b>	<b>Indicateur 1.1</b> : nombre de maîtresses de conférences bénéficiant du programme de mentorat <b>Service en charge</b> : DDRV
<b>Objectif 3 - Développement de l'internationalisation des activités de recherche et d'innovation</b>	<b>Jalon 1.2</b> : mise à disposition d'une boîte à outils – Rapport annuel d'avancement – Enquête de satisfaction (décembre 2024) <b>Indicateur 1.2</b> : nombre de projets déposés vs obtenus <b>Indicateur 1.3</b> : taux de succès <b>Indicateur 1.4</b> : montant des financements perçus par le site sur projets déposés <b>Jalon 1.3</b> : identification des différentes sources et type d'aides disponibles. <b>Jalon 1.4</b> : mise en place d'une procédure unique avec collaboration DRI, DDRV et Institut des Transitions (décembre 2024) <b>Indicateur 1.5</b> : nombre d'aides à la mobilité sortantes pour les chercheurs <b>Service en charge</b> : DDRV
<b>Objectif 4 - Participation au projet Science ouverte et données de la recherche (nouveau en 2024)</b>	<b>Indicateur 1.6</b> : nombre de dépôts dans HAL (notice et texte intégral) <b>Indicateur 1.7</b> : nombre de modules créés <b>Indicateur 1.8</b> : nombre de formations réalisées <b>Services en charge</b> : SCD et DDRV
<b>Objectif 5 - Mise en place du Pôle d'Innovation Collaborative (PIC) (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 1.5</b> : création et déploiement du Pôle d'Innovation Collaborative en 2024 <b>Indicateur 1.9</b> : nombre d'actions de recherche (contrats de recherche, déclarations d'invention, nombre de thèses « Cifre », etc.) <b>Service en charge</b> : DDRV

**2. La structuration des activités de recherche**

<b>Objectif 1 - Projet SHINE</b>	<b>Jalon 2.1</b> : constitution de l'institut : instances, budget, déploiement des actions (décembre 2024) <b>Service en charge</b> : DDRV
<b>Objectif 2 - Emergence et développement de nouvelles thématiques de recherche communes au sein de l'Alliance UNITA (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 2.2</b> : date démarrage du projet (janvier 2024), déploiement des actions selon le planning défini, recrutement des personnels dédiés <b>Indicateur 2.1</b> : état d'avancement, nombre de projets déposés dans le cadre du réseau Unita

	<b>Services en charge</b> : DRI en lien avec DDRV
--	---

### 3. La valorisation des activités de recherche

<b>Objectif 1 - Projet USMB Tech</b>	<p><b>Jalon 3.1</b> : création de la base de données et mise en service (mars 2024)</p> <p><b>Jalon 3.2</b> : analyse des modèles économiques existants et proposition d'un modèle USMB (décembre 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DDRV</p>
<b>Objectif 2 - Plan pluriannuel d'investissement pour la recherche</b>	<p><b>Jalon 3.3</b> : proposition du plan pluriannuel d'investissement pour la recherche à l'Etat en février 2024</p> <p><b>Service en charge</b> : DDRV</p>
<b>Objectif 3 - Aide à la formalisation des déclarations d'inventions</b>	<p><b>Jalon 3.4</b> : réunion d'information auprès des responsables valorisation des Unités de Recherche (janvier 2024)</p> <p><b>Indicateur 3.1</b> : nombre de DI étudiées et nombre de DI valorisées</p> <p><b>Service en charge</b> : DDRV</p>
<b>Objectif 4 - Déploiement du schéma directeur de la culture scientifique et technique</b>	<p><b>Jalon 3.5</b> : mise en œuvre du plan d'actions définis selon le schéma directeur de la culture scientifique et technique</p> <p><b>Service en charge</b> : DDRV</p>

### 4. Le renforcement du lien formation-recherche

<b>Objectif unique – Amélioration de l'offre de formation doctorale</b>	<p><b>Jalon 4.1</b> : ouverture des formations dans l'ADUM</p> <p><b>Indicateur 4.1</b> : nombre de formations ouvertes, nombre de participants</p> <p><b>Jalon 4.2</b> : référentiel de compétences pour les doctorants à présenter aux instances (septembre 2024)</p> <p><b>Jalon 4.3</b> : bilan sur le dispositif spécifique mis en place (printemps 2024)</p> <p><b>Indicateur 4.2</b> : nombre de doctorants concernés</p> <p><b>Services en charge</b> : DDRV et APPRENDRE</p>
---	---

## II. LA FORMATION, L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE, LA VIE ET LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS

### 1. La transformation du contenu de formations (licences, BUT, certifications)

<b>Objectif 1 - Déploiement du projet NCU2 @spire</b>	<p><b>Jalon 1.1</b> : démarche de conception de la formation basée sur l'APC engagée par toutes les mentions de licences de l'USMB en septembre 2024</p> <p><b>Indicateur 1.1</b> : pourcentage de semestres où a été mise en place la démarche "Approche Par Compétences" par rapport à l'ensemble des semestres</p> <p><b>Indicateur 1.2</b> : nombre d'Unités d'Apprentissages intégrant un module APC</p> <p><b>Jalon 1.2</b> : situations d'apprentissage et d'évaluation aux standards APC mises en place en première année pour toutes les licences de l'USMB en septembre 2024</p>
---	--

	<p><b>Indicateur 1.3</b> : pourcentage de semestres où ont été mises en place les "Situations d'Apprentissage et d'évaluation" permettant l'évaluation des compétences par rapport à l'ensemble des semestres</p> <p><b>Jalon 1.3</b> : bilan sur l'accompagnement pédagogique pour le passage à l'APC (septembre 2024)</p> <p><b>Indicateur 1.4</b> : taux de passage à l'APC (actuellement 60%, cible septembre 2024 : 100%)</p> <p><b>Services en charge</b> : APPRENDRE en lien avec DEVE</p>
<b>Objectif 2 - Développement des unités d'apprentissage d'individualisation (UAI)</b>	<p><b>Indicateur 1.5</b> : proportion d'UA d'individualisation dans les parcours (source : enquête responsables Licence)</p> <p><b>Services en charge</b> : projet @SPIRE en lien avec DEVE</p>
<b>Objectif 3 - Amélioration significative des réorientations à l'aide de passerelles</b>	<p><b>Jalon 1.4</b> : déploiement d'au moins une passerelle facilitant les réorientations en septembre 2024</p> <p><b>Indicateur 1.6</b> : nombre de passerelles mises en place entre licences et licences ou BUT (source : enquête responsables Licence)</p> <p><b>Service en charge</b> : DEVE</p>
<b>Objectif 4 – Poursuivre la réforme du Bachelor Universitaire de Technologie</b>	<p><b>Jalon 1.5</b> : bilan sur le passage des DUT vers les BUT en septembre 2024</p> <p><b>Indicateur 1.7</b> : effectifs en BUT 3 et analyse des effectifs dans les autres filières</p> <p><b>Jalon 1.6</b> : bilan sur l'alternance dans les BUT (septembre 2024)</p> <p><b>Indicateur 1.8</b> : nombre d'actions de promotion menées</p> <p><b>Indicateur 1.9</b> : nombre d'étudiants apprentis inscrits dans les BUT</p> <p><b>Services en charge</b> : DEVE et SFC</p>
<b>Objectif 5 – Amélioration de l'offre de formation continue (nouveau en 2024)</b>	<p><b>Jalon 1.7</b> : approbation en CFVU (décembre 2024)</p> <p><b>Indicateur 1.10</b> : nombre de CU proposés et référencés</p> <p><b>Service en charge</b> : SFC</p>
<b>Objectif 6 – Sensibilisation à la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS) (nouveau en 2024)</b>	<p><b>Jalon 1.8</b> : réunions référents des composantes</p> <p><b>Indicateurs 1.11</b>: nombre de conférences / nombre d'étudiants</p> <p><b>Services en charge</b> : Institut des Transitions en lien avec DEVE</p>

## 2. L'accompagnement pédagogique des enseignants et des enseignants chercheurs

<b>Objectif 1 - La mise en place de ressources numériques au service de la pédagogie</b>	<p><b>Jalon 2.1</b> : bilan annuel sur les salles ubiquitaires mises en service (septembre 2024)</p> <p><b>Indicateur 2.1</b> : nombre de salles ubiquitaires déployées</p> <p><b>Indicateur 2.2</b> : taux d'occupation des salles ubiquitaires</p> <p><b>Indicateur 2.3</b> : nombre de tableaux de bords déployés</p> <p><b>Service en charge</b> : APPRENDRE</p>
--	--

<b>Objectif 2 – Anticipation des usages et des outils de demain</b>	<b>Indicateur 2.4</b> : nombre d'ateliers dispensés aux enseignants <b>Jalon 2.2</b> : présentation des ateliers sur l'IA devant les instances (septembre 2024) <b>Indicateur 2.5</b> : nombre d'ateliers / nombre de participants <b>Service en charge</b> : APPRENDRE
<b>Objectif 3 - Evaluation des enseignements par les étudiants (nouveau en 2024)</b>	<b>Indicateur 2.6</b> : nombre de modules évalués par formation / <b>Indicateur 2.7</b> : taux de participation <b>Indicateur 2.8</b> : nombre d'équipes pédagogiques accompagnées <b>Services en charge</b> : DAPAC et APPRENDRE

### 3. Les évolutions annoncées pour le second cycle

<b>Objectif 1 - Déploiement du projet SHINE en formation</b>	<b>Jalon 3.1</b> : présentation des principales orientations pour la transformation du second cycle à la CFVU (décembre 2024) <b>Service en charge</b> : DEVE
<b>Objectif 2 - Pérennisation des candidatures du second cycle et meilleure répartition sur l'ensemble des formations du second cycle</b>	<b>Jalon 3.2</b> : bilan de l'usage de la plateforme MM à la CFVU <b>Indicateur 3.1</b> : rapport nombre d'étudiants/capacité d'accueil <b>Indicateur 3.2</b> : nombre de communication réalisée / nombre de salons étudiants où l'USMB a été représentée <b>Service en charge</b> : DEVE
<b>Objectif 3 - Nouvelles dispositions générales « Master »</b>	<b>Jalon 3.3</b> : dispositions générales « Master » votées en CFVU (janvier 2024) <b>Service en charge</b> : DEVE

### 4. Les actions en faveur de la santé et de la vie étudiante

<b>Objectif 1 - Mise en œuvre du Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE)</b>	<b>Jalon 4.1</b> : signature de conventions partenariales (septembre 2024) et mise en œuvre des fiches actions (année 2024) <b>Indicateur 4.1</b> : nombre de fiches actions réalisées <b>Services en charge</b> : DEVE en concertation avec toutes les directions concernées
<b>Objectif 2 - Lutte contre la précarité menstruelle</b>	<b>Indicateur 4.2</b> : nombre de commandes de protections pour les distributeurs <b>Service en charge</b> : DEVE
<b>Objectif 3 - Prévention et de lutte contre les « Violences sexistes et sexuelles » (VSS)</b>	<b>Indicateur 4.3</b> : nombre de signalements <b>Service en charge</b> : DEVE
<b>Objectif 4 - Déploiement de la vidéo-protection sur le campus de Jacob-Bellecombette</b>	<b>Jalon 4.2</b> : 1 <sup>ère</sup> réunion technique 1 <sup>er</sup> semestre 2024 <b>Indicateur 4.4</b> : nombre de caméras installées <b>Service en charge</b> : DEVE
<b>Objectif 5 – Evolution du service de santé des étudiants</b>	<b>Jalon 4.3</b> : décision sur une éventuelle évolution du service de santé des étudiants en 2024.

	<b>Service en charge</b> : DEVE
<b>Objectif 6 – Extension des actions à destination des publics en situation de handicap (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 4.4</b> : ouverture du service aux usagers début 2024 <b>Indicateur 4.6</b> : nombre de bénéficiaires <b>Services en charge</b> : SCD et DEVE (C2AESH - Mission handicap)

### III. LES RELATIONS INTERNATIONALES

#### 1. Ancrer l'université européenne UNITA au sein de l'USMB

<b>Objectif 1 – Renforcement de l'intégration des activités de l'alliance UNITA au sein de l'USMB</b>	<b>Jalon 1.1</b> : disponibilité d'un tableau de bord (décembre 2024) <b>Jalon 1.2</b> : mise en place d'un formulaire pour assurer le suivi des mobilités entrantes des personnels (décembre 2024) <b>Indicateur 1.1</b> : nombre d'étudiants et de personnels USMB ayant réalisé au moins 1 mobilité dans l'alliance UNITA (cible 150) <b>Services en charge</b> : DRI en lien avec DDRV
<b>Objectif 2 - Inclusion de plus en plus de membres de la communauté universitaire</b>	<b>Jalon 1.3</b> : création d'un mini-site UNITA/USMB en décembre 2024 <b>Indicateur 1.2</b> : nombre d'actions communiquées sur la page Opport'UNITA pour les personnels, étudiants et doctorants (cible : 20) <b>Indicateur 1.3</b> : nombre de personnels, étudiants et doctorants participant à des activités d'UNITA (cible : 500) <b>Services en charge</b> : DRI en lien avec DirCom

#### 2. Accroître l'internationalisation de l'USMB

<b>Objectif 1 - Internationalisation des parcours de formation</b>	<b>Jalon 2.1</b> : réalisation d'une nouvelle version du Guide d'internationalisation des formations en lien avec projet UNITA « RECIPES » <b>Indicateur 2.1</b> : nombre de formations USMB accompagnées (cible : 20 en 2024) <b>Service en charge</b> : DRI
<b>Objectif 2 - Renforcement et valorisation des compétences internationales des personnels, des étudiantes et étudiants</b>	<b>Jalon 2.2</b> : portfolio de compétences en lien avec l'ONISEP (juillet 2024) <b>Service en charge</b> : DRI

#### 3. Renforcer les dispositifs d'accueil des publics internationaux

<b>Objectif unique – Amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants internationaux</b>	<b>Jalon 3.1</b> : manager de projet « Bridges » en poste (janvier 2024) <b>Indicateur 3.1</b> : nombre de webinaires et visioconférences organisées en amont de l'arrivée des étudiants internationaux (cible : 2 avant chaque semestre) <b>Indicateur 3.2</b> : nombre de Friendship families impliquées dans l'accueil des étudiants internationaux (cible : 20)
---	---

	<b>Services en charge</b> : DRI en lien avec DEVE et les espaces Campus France
--	--

#### 4. Pérenniser le centre Accents

<b>Objectif unique – Poursuite du développement du centre Accents</b>	<b>Indicateur 4.1</b> : nombre de participants à 1ère édition du programme (cible : 15) <b>Service en charge</b> : DRI
---	---

### IV. LES RESSOURCES HUMAINES, LA GOUVERNANCE, COMMUNICATION

#### 1. Doter la direction des ressources humaines d'outils adaptés et performants pour la gestion des personnels et les recrutements

<b>Objectif 1 - Contribution à l'élaboration d'un logiciel RH intégré</b>	<b>Jalon 1.1</b> : Déploiement d'un outil de recrutement (décembre 2024) <b>Services en charge</b> : DRH en lien avec DN
<b>Objectif 2 - Marque employeur et attractivité (nouveau en 2024)</b>	<b>Indicateur 1.1</b> : nombres d'actions mises en place <b>Services en charge</b> : DRH en lien avec DirCom

#### 2. Actions au service de la promotion de la qualité de vie sur les sites universitaires : phase 2

<b>Objectif unique - Structuration des actions au cœur du projet d'établissement visant à la cohésion des personnels et à la qualité de vie</b>	<b>Indicateur 2.1</b> : nombre de temps d'échanges (mini-conférences, etc.) dédiés à la promotion de la qualité de vie. <b>Indicateur 2.2</b> : nombre de formations proposées et nombre de personnes formées <b>Indicateur 2.3</b> : nombre de formations proposées pour les encadrants et nombre de personnes formées <b>Indicateur 2.4</b> : fréquentation du site USMB espace « Égalité et diversité professionnelle » (Source : DRH) <b>Indicateur 2.5</b> : nombre d'actions mises en place <b>Jalon 2.1</b> : rencontres des personnels sur chaque site <b>Indicateur 2.6</b> : nombre de participants aux réunions sur site <b>Service en charge</b> : DRH
---	---

#### 3. Renforcer le dialogue prospectif sur les moyens humains

<b>Objectif unique - Mise en place du plan pluriannuel d'emploi (PPE)</b>	<b>Jalon 3.1</b> : révision du plan pluriannuel d'emploi pour 2025-2027 <b>Service en charge</b> : DRH
---	---

#### 4. Poursuite du déploiement du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 (PEP)



<b>Objectif 1 - Déploiement du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PEP)</b>	<b>Indicateur 4.1</b> : nombre d'actions spécifiques menées <b>Service en charge</b> : DRH
<b>Objectif 2 - Formation aux VSS (Violences sexistes et sexuelles) pour les sections disciplinaires (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 4.1</b> : proposition de formations à réaliser <b>Indicateur 4.2</b> : pourcentage de membres des sections disciplinaires (SD) ayant suivi la formation <b>Service en charge</b> : DAJI

#### 5. Cadrage rénové en matière d'emploi contractuel : phase 2

<b>Objectif 1 – Perfectionnement du cadrage en matière d'emploi contractuel</b>	<b>Jalon 5.1</b> : cadrage du recrutement des personnels contractuels voté dans les instances (décembre 2024) <b>Service en charge</b> : DRH
<b>Objectif 2 - Bilan de la mise en œuvre des dispositions particulières pour les personnels contractuels (nouveau en 2024)</b>	<b>Indicateur 5.1</b> : nombre de dérogations accordées <b>Jalon 5.2</b> : procédure de changement de corps et de grade pour les agents contractuels (juin 2024) <b>Service en charge</b> : DRH

#### 6. Déployer une carte professionnelle pour les personnels

<b>Objectif unique – Déploiement d'une carte professionnelle pour les personnels</b>	<b>Jalon 6.1</b> : déploiement de la carte à Marcoz <b>Service en charge</b> : DRH
--	---

#### 7. Améliorer le processus de pilotage et de suivi du contrat annuel USMB-MESR 2021-2026

<b>Objectif unique – Déploiement du processus de pilotage et de suivi des objectifs de l'établissement</b>	<b>Jalon 7.1</b> : rédaction des PAP (décembre)-RAP (juin) 2024 <b>Indicateur 7.1</b> : nombre de directions et VP consultés <b>Services en charge</b> : DAPAC et DGS
--	---

#### 8. Améliorer la prévision et le pilotage financier

<b>Objectif 1 – Procéder aux mises à jour des dispositifs de pilotage financier</b>	<b>Jalon 8.1</b> : Mise à jour de la cartographie des moyens financiers et humains <b>Jalon 8.2</b> : Mise à jour de l'outil de prévision et de suivi pluriannuel de la masse salariale <b>Service en charge</b> : DAPAC
<b>Objectif 2 – Amélioration de la qualité des prévisions budgétaires et du suivi comptable</b>	<b>Indicateur 8.1</b> : nombre de sessions <b>Service en charge</b> : DAF
<b>Objectif 3 - Affiner le modèle économique lié au développement de l'apprentissage (nouveau en 2024)</b>	<b>Indicateur 8.2</b> : homogénéisation des pratiques de facturation <b>Services en charge</b> : SFC en lien avec autres services (DAJI)

<b>Objectif 4 – Optimisation des déplacements dans leur modèle et leur coût et harmonisation des pratiques (nouveau en 2024)</b>	<p><b>Jalon 8.2</b> : présentation du Guide missions aux instances puis au personnel enseignants et BIATSS (juillet 2024)</p> <p><b>Indicateur 8.3</b> : nombre d'états liquidatifs corrigés</p> <p><b>Services en charge</b> : DAF et Agent comptable</p>
--	--

### 9. Assurer un meilleur suivi de la charge d'enseignement

<b>Objectif unique - Mieux suivre la charge d'enseignement</b>	<p><b>Indicateur 9.1</b> : nombre d'actions menées</p> <p><b>Service en charge</b> : DEVE en lien avec DGS, DN, DAPAC</p>
--	---

### 10. Actualiser la politique qualité

<b>Objectif 1 – Perfectionnement de la politique de qualité</b>	<p><b>Jalon 10.1</b> : présentation du bilan des actions qualité pour 2020-2023 en bureau des Vice-présidents en mars 2024</p> <p><b>Jalon 10.2</b> : présentation en Conseil d'administration (CA) en mai 2024</p> <p><b>Jalon 10.3</b> : présentation de la « charte qualité » USMB : passage en bureau formation, Conseil des directeurs de composante (CDC) et Conseil d'administration (CA) en juillet 2024</p> <p><b>Service en charge</b> : DAPAC</p>
<b>Objectif 2 –Déploiement de l'approche par processus</b>	<p><b>Indicateur 10.1</b> : taux de déploiement du processus. Objectif : 100 % en mars 24</p> <p><b>Indicateur 10.2</b> : taux de déploiement du processus (décembre 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DAPAC</p>
<b>Objectif 3 - Assimilation et intégration du référentiel de certification QUALIOPi (nouveau en 2024)</b>	<p><b>Jalon 10.4</b> : plan d'actions pour résoudre les points de non conformités en juin 2024</p> <p><b>Indicateur 10.4</b> : nombre de non-conformités mineures et majeures identifiées</p> <p><b>Service en charge</b> : SFC</p>

### 11. Le déploiement du Schéma directeur du numérique (SDN)

<b>Objectif 1- Déploiement du Schéma Directeur du Numérique</b>	<p><b>Jalon 11.1</b> : évaluation du fonctionnement de la dématérialisation des processus de gestions des vacataires (Vacademat) et des demandes de départ à l'étranger (DAAE) : printemps 2024</p> <p><b>Jalon 11.2</b> : mise en place du process ITIL en juin 2024</p> <p><b>Jalon 11.3</b> : cinq processus dématérialisés additionnels en 2024 intégrant une signature électronique et le déploiement d'une GED (gestion électronique des documents)</p> <p><b>Jalon 11.4</b> : GED et déploiement d'un parapheur électronique en place</p> <p><b>Jalon 11.5</b> : évolution de Vacademat avec conservation des pièces justificatives de N vers +1 (printemps 2024)</p> <p><b>Jalon 11.6</b> : étude des processus : assiduité &amp; émargement</p> <p><b>Jalon 11.7</b> : bilan partiel en décembre 2024</p>
---	--

	<b>Services en charge</b> : DN en lien avec les possibles évolutions de la DSIM
<b>Objectif 2 – Accompagnement de la montée en charge de la plateforme Moodle de l'établissement</b>	<b>Indicateur 11.1</b> : nombre de connexions au LMS et à l'application mobile <b>Services en charge</b> : APPRENDRE et DN
<b>Objectif 3 – Sécurisation du Système informatique (SI) (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 11.8</b> : mise en production de l'outil d'aide à la décision en 2025 <b>Services en charge</b> : DAPAC et DN

## 12. La relecture de la politique de communication de l'USMB

<b>Objectif unique – Clarification de la politique de communication</b>	<p><b>Jalon 12.1</b> : stratégie de communication à destination des étudiants validée en décembre 2024</p> <p><b>Jalon 12.2</b> : plan de communication externe et interne et plan d'action en matière de communication externe et interne arrêtés en avril 2024</p> <p><b>Jalon 12.3</b> : organigramme de la dir-com validé en mai 2024</p> <p><b>Jalon 12.4</b> : document plateforme de marque validé en mars 2024</p> <p><b>Service en charge</b> : DirCom</p>
---	---

## V. LE PATRIMOINE, LES CAMPUS ET LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

### 1. Evolution générale des campus

<b>Objectif unique - Elaboration du Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) du campus du Bourget-du-Lac</b>	<p><b>Jalon 1.1</b> : attribution du marché (dernier trimestre 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
---	---

### 2. Les principales opérations immobilières et foncières

<b>Objectif 1 - Construction de la Maison de l'Action Publique Internationale (MAPI)</b>	<p><b>Jalon 2.1</b> : démarrage travaux de la MAPI (1er trimestre 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
<b>Objectif 2 - Construction du bâtiment « Accueil de site » sur le campus d'Annecy</b>	<p><b>Jalon 2.2</b> : démarrage travaux (2ème trimestre 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
<b>Objectif 3 - Travaux de rénovation de l'enveloppe du bâtiment H de l'IUT d'Annecy</b>	<p><b>Jalon 2.3</b> : démarrage travaux (2ème trimestre 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
<b>Objectif 4 - Rénovation des bâtiments A à G de l'IUT d'Annecy</b>	<p><b>Jalon 2.4</b> : présentation des études de maîtrise d'œuvre à la gouvernance (COFIL - 2ème trimestre 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
<b>Objectif 5 - Construction du bâtiment CEDRA (Centre d'Enseignements et Développements en Réalité Augmentée à Jacob-Bellecombette)</b>	<p><b>Jalon 2.5</b> : programme technique détaillé (juin 2024)</p> <p><b>Jalon 2.6</b> : jury d'attribution marché de maîtrise d'œuvre (4<sup>ème</sup> trimestre 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>

<b>Objectif 6 - Travaux de restructuration/extension de la Bibliothèque universitaire</b>	<b>Jalon 2.7</b> : démarrage des travaux été 2024 <b>Service en charge</b> : DirPat
<b>Objectif 7 – Adaptation des locaux aux grands projets d'établissement (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 2.8</b> : présentation du plan d'actions <b>Service en charge</b> : DirPat/DGSA
<b>Objectif 8 – Intégration des exigences de la circulaire MESR n°6392 du 8 février 2023 sur la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat (nouveau en 2024)</b>	<b>Indicateur 2.1</b> : nombre d'aménagements nouveaux conformes <b>Service en charge</b> : DirPat
<b>Objectif 9 – Intégration du niveau dispositif Vigipirate Attentat dans le fonctionnement des services du patrimoine (SEP) (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 2.9</b> : fin 2023 et premier trimestre 2024 <b>Service en charge</b> : DirPat
<b>Objectif 10 - Aménagements des locaux pour mise en œuvre de l'ERC « Lake switch » (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 2.10</b> : COPIL en janvier 2024 <b>Indicateur 2.2</b> : Nombre d'Ordre de service (OS) en phase de validation et d'appel d'offre travaux lancé et adjugé <b>Service en charge</b> : DirPat
<b>Objectif 11 - Rénovation du bâtiment 8B au Bourget-du-Lac (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 2.11</b> : COPIL au 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 et signature de convention de financement <b>Service en charge</b> : DirPat
<b>Objectif 12 – Communication sur les conventions de financement (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 2.12</b> : 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 - cérémonie à organiser - communication <b>Service en charge</b> : DirPat
<b>Objectif 13 - Coordination du suivi du CPER au niveau des 2 départements pour l'ensemble des établissements de l'ESR (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 2.13</b> : COPIL 2 <sup>ème</sup> trimestre 2024 à 4 <sup>ème</sup> trimestre 2024 <b>Indicateur 2.3</b> : taux avancement des projets et échelonnement des recettes <b>Service en charge</b> : DirPat
<b>Objectif 14 - Rénovation des logements à l'IUT d'Annecy (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 2.14</b> : COPIL et signature de subvention de financement, 2 <sup>ème</sup> trimestre 2024 à 4 <sup>ème</sup> trimestre 2026 <b>Indicateur 2.4</b> : pourcentage d'avancement des études et montant financements externes obtenus <b>Service en charge</b> : DirPat
<b>Objectif 15 - Améliorer le plan « confort d'été » en lien avec le plan « canicule » (nouveau en 2024)</b>	<b>Jalon 2.15</b> : état des lieux et présentation plan d'action <b>Service en charge</b> : DirPat

### 3. Les actions spécifiques en faveur de la transition environnementale

<b>Objectif 1 - Réalisation et mise en œuvre du Plan MOBUS (Mobilité à l'Université Savoie Mont Blanc)</b>	<b>Jalon 3.1</b> : adoption du plan MOBUS par les instances (février 2024) <b>Indicateur 3.1</b> : nombre d'actions mises en place du plan MOBUS <b>Service en charge</b> : référent mobilité
<b>Objectif 2 - Poursuite du plan de sobriété énergétique</b>	<b>Jalon 3.2</b> : bilan annuel sur les consommations <b>Indicateur 3.2</b> : évolution des consommations (années 2023 et 2024) par rapport à 2019 <b>Service en charge</b> : DirPat et DirCom

<p><b>Objectif 3 – Amélioration de la connaissance des performances énergétiques des bâtiments grâce au déploiement de compteurs pour le suivi des consommations de fluides</b></p>	<p><b>Jalon 3.3</b> : rapport de suivi 2024 présenté aux instances (4<sup>ème</sup> trimestre 2024)</p> <p><b>Indicateur 3.3</b> : Nombre de compteurs déployés en 2024</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
<p><b>Objectif 4 - Création d'une chaufferie par la biomasse (bois) au Bourget-du-Lac</b></p>	<p><b>Jalon 3.5</b> : premier bilan de la mise en route de la nouvelle chaufferie au bois au Bourget-du-Lac (juin 2024)</p> <p><b>Jalon 3.6</b> : rendu suivi pour dossier subvention ADEME et solde versement subvention (4<sup>ème</sup> trimestre 2024 et 4<sup>ème</sup> trimestre 2025)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
<p><b>Objectif 5 - Raccordement des campus d'Annecy et de Jacob-Bellecombette à un réseau de chaleur urbain dans une perspective de décarbonation de la production de chaleur</b></p>	<p><b>Jalon 3.7</b> : Prise de décision (juin 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
<p><b>Objectif 6 - Rénovation du bâtiment 12B (campus du Bourget-du-Lac)</b></p>	<p><b>Jalon 3.8</b> : état des lieux de la consommation mensuelle (4<sup>ème</sup> trimestre 2024)</p> <p><b>Indicateur 3.4</b> : pourcentage de conformité en consommation</p> <p><b>Indicateur 3.5</b> : pourcentage de la consommation énergétique de la climatisation alimentée par les panneaux solaires ☀ 100 %</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
<p><b>Objectif 7 - Etude pour la réalisation d'une installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de Polytech à Annecy</b></p>	<p><b>Jalon 3.9</b> : fin des études pour l'installation photovoltaïque (2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>
<p><b>Objectif 8 - Réalisation du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et environnementale (SD DD-&amp;RSE) (nouveau en 2024)</b></p>	<p><b>Jalon 3.10</b> : schéma directeur voté au Conseil d'administration et présenté au MESR (fin 2024)</p> <p><b>Service en charge</b> : pilotage par la gouvernance et le chargé de mission DD&amp;RSE, avec une implication transversale des services</p>
<p><b>Objectif 9 – Réduction des consommations de fluides (nouveau en 2024)</b></p>	<p><b>Jalon 3.11</b> : recrutement d'un économiste de flux</p> <p><b>Indicateur 3.6</b> : nombre d'actions proposées (suivis des installations et sensibilisation)</p> <p><b>Service en charge</b> : DirPat</p>

## Glossaire des principaux acronymes cités

APPRENDRE : Accompagnement Pédagogique, PRomotion de l'Enseignement Numérique et à Distance pour la Réussite des Étudiants

ADUM : Accès Doctorat Unique et Mutualisé

Biatss : bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé

BUT : Bachelor Universitaire de Technologie

CA : Conseil d'Administration

CFA : Centre de formation des apprentis

CFVU : Commission et Formation de la Vie Universitaire

CDC : Conseil des Directeurs de Composante

COMP : Contrat d'objectifs, de moyens et de performance

COPIL : Comité de pilotage

CPER : Contrat de plan Etat région

CVEC : Contribution de vie étudiante et de campus

DAF : Direction des Affaires Financière

DEVE : Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

DDRV : Direction du Développement de la Recherche et de la Valorisation

DN : Direction du Numérique

DIRCOM : Direction de la Communication

DAPAC : Direction à l'Aide au Pilotage et à l'Amélioration Continue

DAJI : Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

DIRPAT : Direction du Patrimoine

DGS : Direction Générale des Services

DRI : Direction des Relations Internationales

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSIM : Direction des systèmes d'informations mutualisés de l'Université Grenoble Alpes

DSG : Dialogue stratégique et de gestion

ENS, EC : enseignant, enseignant-chercheur

ERC : European Research Council

ESR : Enseignement supérieur et recherche

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche

PIP2 : Programme Immobilier Prioritaire 2

QVT : Qualité de vie au travail

SCD : Service Commun de Documentation

SFC : Service Formation Continue

SI : Système d'information

SPSI : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière